

Personnel Operateur de chantier :

Prévention des risques liés à l'amiante sous-section 4

« Interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante »



Formation obligatoire selon arrêté du 23 février 2012

Objectifs de la formation et compétences à acquérir :

Les compétences de l'opérateur de chantier sont les suivantes :

- Connaître le risque amiante et la réglementation afférente,
- Appliquer les mesures de prévention,
- Participer à la démarche de prévention de l'entreprise.

La formation s'organise donc de façon à atteindre les objectifs suivants :

Permettre aux opérateurs de chantier d'intervenir en sécurité lors de toute intervention susceptible de libérer des fibres d'amiante relevant de la sous-section 4 et d'assurer sa protection, celle des tiers et de l'environnement.

Durée de la formation :

2 jours consécutifs

Effectif maximum : 10 participants

Tarifs groupe :

Tarifs par stagiaire : 560 € HT

Pré requis :

- Aptitude médicale au poste de travail,
- Savoir lire et comprendre le mode opératoire d'une notice de poste et des consignes de sécurité.

Public concerné et prérequis :

Tout opérateur susceptible d'être exposé à l'amiante dans le cadre de son poste de travail

Lieu de stage et la plateforme :

GESTES Formation
6 chemin des mèches
94000 CRETEIL

Activité de l'opérateur de chantier en sous-section 4

- Mise en œuvre de l'organisation d'une intervention de sa préparation à son repli au traitement des déchets,
- Mise en œuvre de l'organisation et réalisation des travaux, conformément au mode opératoire,
- Préservation de sa santé et de sa sécurité ainsi que de celle des autres personnes concernées, tout en préservant l'environnement,
- Alerte de sa hiérarchie lors de toute situation anormale afin que chacun contribue à la sécurité du chantier.

Contenu et déroulement de la formation :

- Le risque amiante : origines, caractéristiques et propriétés, les effets sur la santé,
- Les matériaux contenant de l'amiante,
- Les différentes réglementations : Code de la santé publique, Code du travail et de l'environnement et transport ainsi que leurs évolutions,
- Les mesures de prévention retenues par l'encadrement : les méthodes de travail, le mode opératoire les procédures de décontamination, gestion des déchets, les EPI et les EPC, durées d'intervention,
- Le signalement des situations dangereuses et anormales et les conduites à tenir.

Moyens pédagogiques déployés :

- Salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur. Environ 1000 m2 d'atelier disponibles pour mise en situation pratique. Plateforme équipée de tout le matériel nécessaire à la prévention des risques (EPI, sas de décontamination,..)
- Documents techniques et supports remis en cours ou à la fin du stage,
- Formateur formé par l'INRS.

Evaluation et sanction de stage :

Le stagiaire est évalué suivant le référentiel INRS avec une évaluation théorique en QCM et une évaluation pratique,

Remise d'une attestation de compétence valable 3 ans.